



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Grand oral et enseignements de spécialité

Novembre 2023

Avertissement

Ce document est extrait du « [Guide Grand oral et enseignements de spécialité](#) » de novembre 2023 publié par l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche et répertorie les éléments concernant spécifiquement le Grand oral dans la série « sciences et technologies du management et de la gestion » du baccalauréat technologique.

Sommaire

Grand oral et enseignements de spécialité.....	3
Préface.....	3
Le Grand oral, un accompagnement de tous les instants	3
L'épreuve du Grand oral, deux temps forts d'expression personnelle de l'élève	5
En conclusion, l'affirmation d'une culture partagée du Grand oral	6
Présentation des contributions	6
Un focus sur la voie technologique.....	7
Baccalauréat technologique.....	8
Série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG).....	8

Grand oral et enseignements de spécialité

Contributions de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Préface

Les différentes disciplines, tant en voie générale qu'en voie technologique, partagent largement l'idée qu'elles se font du Grand oral comme étant **le résultat d'un long processus d'accompagnement pris en charge par l'ensemble des enseignements**, tout comme elles développent une compréhension commune des deux temps de l'épreuve.

Le Grand oral, un accompagnement de tous les instants

La première série de convergences qui émergent des différentes approches disciplinaires met en valeur des axes d'accompagnement des élèves vers le Grand oral qui, pour l'essentiel, s'inspirent largement des travaux conduits lors de deux séminaires organisés dans le cadre du plan national de formation de 2019-2020 et 2021-2022 consacrés à cette thématique¹.

L'ancrage du Grand oral dans les enseignements

Toutes les contributions s'accordent à dire que **le Grand oral mobilise pleinement les savoirs mis en jeu par les enseignements auxquels il s'adosse**. Plus particulièrement, il porte la focale sur la façon dont l'élève, parce qu'**il s'est vraiment approprié ces savoirs**, peut **prendre la parole de façon personnelle et engagée**, pour élaborer un jugement argumenté qui manifeste la façon dont l'enseignement qu'il a suivi fait sens pour lui. Il ne saurait donc se confondre avec un exercice de pure rhétorique sans enjeu de connaissance, non plus qu'avec la manifestation d'une virtuosité langagière indifférente à la valeur de vérité de ce qu'elle examine.

Aussi cet oral se caractérise-t-il par une **articulation forte aux programmes des enseignements de spécialité du cycle terminal**, mis en jeu à travers le choix et le traitement de deux questions personnelles par l'élève.

Un travail de l'oralité à mener au lycée, dans la continuité du collège

Il ressort également comme point de convergence que les **compétences orales** nécessaires pour réussir l'examen ne peuvent se développer que par **un travail mené tout au long du cycle terminal, et même auparavant en classe de seconde**, travail qui favorise une prise de parole progressive des élèves accompagnée par tous les enseignants, et non seulement ceux des spécialités choisies. Ce sont ainsi les qualités intellectuelles des élèves que le travail de l'oral permet de développer : il aide à construire la pensée et à entrer dans l'abstraction.

¹ En 2019-2020 : un séminaire portant sur la « Formation à la préparation et à l'évaluation du Grand oral ». L'objectif de ce 1^{er} séminaire était d'accompagner les différents acteurs du lycée général et technologique dans la formation, la préparation et l'évaluation des élèves au Grand oral, de la seconde à la Terminale. En 2021-2022 : un séminaire autour de la problématique « Former les élèves au Grand oral, évaluer les candidats au Grand oral ». Ce second séminaire a été construit en s'appuyant sur l'expérience de la première session de l'examen du Grand oral (baccalauréat 2021).

Nombreuses sont les situations, en classe et hors la classe, **du collège au lycée**, offrant la possibilité de travailler les compétences orales des élèves, qu'elles soient spécifiques à certaines disciplines ou communes à toutes. Ces situations de pratique de l'oral constituent également des moments permettant la construction d'apprentissages dans les champs disciplinaires concernés. **L'oral est à la fois un outil au service des apprentissages et un objet d'apprentissage en lui-même.** Des situations variées se prêtent à la pratique de l'oral : la reformulation par l'élève d'un énoncé ou d'une démarche ; les échanges interactifs lors de la construction du cours ; les mises en commun après un temps de recherche ; les corrections d'exercices ; la restitution de travaux de groupe ; les exposés individuels ou collectifs ; la restitution des notions établies pendant la séance ; la présentation de résultats ou d'une démarche de projet ; le débat entre groupes ayant testé des hypothèses différentes...

L'oral se développe donc par **une pratique régulière, fréquente et explicite**, c'est-à-dire articulée à des critères et des indicateurs de réussite. Il faut envisager des **paliers** dans l'apprentissage.

Progresser à l'oral ne se fait pas qu'en parlant. **L'écoute (active)** est tout aussi importante mais ne permet réellement des progrès à l'oral que si cette écoute est suivie d'une analyse (on parle de **temps réflexif sur l'oral**). En particulier, lorsque l'élève est amené à conduire un projet ou mener une recherche, il doit savoir écouter, donner son point de vue tout en respectant celui des autres, faire des compromis, partager ses connaissances, argumenter, reformuler. La prise de parole en continu de l'élève qui présente un projet ou un travail personnel exige une structuration claire du propos, une adaptation à son auditoire qui n'exclut pas la rigueur, et gagne à être suivie d'échanges avec les professeurs ou d'autres élèves : de telles « soutenances » permettent ainsi à l'élève de préciser et d'approfondir sa pensée, d'argumenter et d'explicitier sa démarche ; les qualités d'écoute et de réactivité sont alors essentielles.

Un processus de maturation à l'œuvre dans le choix et le traitement des questions supports du Grand oral

Un fort consensus se dégage pour affirmer que la préparation de l'épreuve de Grand oral doit commencer le plus tôt possible en classe terminale, car elle nécessite un temps long permettant aux élèves de choisir les deux questions à traiter, puis de bien s'approprier toutes les dimensions de leurs deux sujets en particulier la maîtrise des connaissances et des compétences associées aux problématiques choisies et qui seront développées lors du premier temps du Grand oral.

Un accompagnement mobilisant des pédagogies actives

L'implication forte des élèves dans les questions qu'ils choisissent suppose plus fondamentalement qu'ils soient pleinement engagés dans le processus de maturation les conduisant au Grand oral. Il n'est donc pas étonnant de constater que les différentes déclinaisons de l'accompagnement proposées ici s'accordent toutes pour inscrire tout naturellement le travail sur le Grand oral dans la mobilisation de pratiques pédagogiques actives favorisant **le débat, le questionnement, l'échange, la collaboration et la coopération entre élèves**. Ces intentions deviennent plus explicites encore lorsque **les spécialités technologiques** soulignent la nécessité d'engager les élèves dans une démarche de projet pouvant véritablement servir de fil rouge au Grand oral. Si le projet est réalisé en groupe au cours de l'année, il engage cependant une réflexion personnelle qui aboutit à un questionnement propre du candidat et à une prestation individuelle et originale le jour du Grand oral.

L'épreuve du Grand oral, deux temps forts d'expression personnelle de l'élève²

Le souci largement partagé par toutes les spécialités de proposer des axes de compréhension et d'appropriation des deux temps de l'épreuve permet là encore de dégager des contributions des points de convergence importants.

Le premier temps : présentation d'une question et de son traitement en dix minutes

Le savoir de l'élève doit prendre forme à partir d'une question par spécialité de terminale, singulière et personnelle, pour laquelle l'enseignant de cette spécialité est en position d'accompagner le travail de recherche et de problématisation mené par l'élève et non de le définir.

La durée de 10 minutes de présentation induit d'accompagner les élèves dans le choix de questions suffisamment riches en matière de problématique et de connaissances, pour qu'elles permettent un traitement dont les contenus et les arguments soient en concordance avec ce temps qui est donc à prendre en compte au moment des différents entraînements à l'épreuve.

Le choix des deux questions gagne ainsi à être laissé à **l'initiative de l'élève** pour qu'elles lui soient personnelles, favorisent son **engagement** et le rendent **plus convaincant** lors de sa présentation, les deux professeurs de spécialités accompagnant le travail d'élaboration et de libellé des questions. Les questions sont définies au cours d'une démarche de recherche et, pour les filières technologiques, lors de la réalisation du projet. L'élève est amené à prendre du recul pour questionner son étude, son projet et sa démarche. Ainsi, l'élève doit pouvoir exposer les enjeux de la question qu'il a choisie, c'est-à-dire à la fois les **enjeux intellectuels généraux** de cette question, qui font qu'elle mérite qu'on l'approfondisse et qu'on la problématise, et également les enjeux que cette question revêt à ses yeux : il importe que le candidat puisse exposer **en quoi la question fait sens pour lui**, par exemple au regard de ses intérêts personnels, de ses engagements, ou encore de ses projets de poursuite d'études. Les simples questions de cours à réciter ne sont donc pas adaptées à cet exercice. On privilégie les **questions plus riches** qui nécessitent des recherches personnelles et la mobilisation de savoirs et savoir-faire acquis tout au long de la scolarité jusqu'en terminale. Ce qui est important, ce n'est pas tant la question telle qu'elle est écrite et présentée au jury que la façon dont elle sera traitée.

Le deuxième temps : échange avec le candidat pendant dix minutes

Il importe que le candidat puisse entrer dans un dialogue constructif avec le jury à partir de sa question : la maîtrise de l'exercice ne suppose pas seulement de **savoir parler**, mais encore de **savoir écouter**, et ainsi de **savoir argumenter** précisément en s'expliquant et en étant capable d'évaluer la force relative des différents arguments en présence. C'est cela qui permet à l'oral de jouer son rôle d'exercice de maturité : celle-ci se manifeste par la capacité à adopter un **recul critique** sur son savoir (et la construction de ce savoir) ; elle suppose de **pouvoir parler à un non-spécialiste** de ce que l'on sait et de ce sur quoi l'on a réfléchi, sans se réfugier dans un jargon qui escamote certains arguments, et pour autant sans s'affranchir des exigences de rigueur et de précision d'un discours bien informé.

² [Note de service du 27 juillet 2021 relative à l'épreuve orale dite Grand oral de la classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2022](#)
[Note de service du 27 juillet 2021 relative à l'épreuve orale dite Grand oral de la classe de terminale de la voie technologique à compter de la session 2022](#)
[Note de service du 26-9-2023 \(NOR : MENE2323117N\) modifiant l'épreuve orale dite Grand oral de la classe de terminale des voies générale et technologique à compter de la session 2024](#)

En conclusion, l'affirmation d'une culture partagée du Grand oral

À travers la mise en évidence de ces convergences, on ne peut que se réjouir de voir ainsi se développer une culture partagée du Grand oral, tant les préconisations faites ici entrent en résonance avec les principes qui ont fait consensus lors du [séminaire de 2019-2020 consacré au Grand oral](#) et qui peuvent être rappelés ci-après :

1. La préparation au Grand oral s'inscrit dans les enseignements en travaillant à la fois les compétences langagières et les compétences disciplinaires.
2. Un oral fondé sur des connaissances liées aux spécialités engage l'élève à expliciter, à mettre à portée, à reformuler et défendre des idées et à construire une argumentation informée et personnelle.
3. L'élève maîtrise d'autant mieux les échanges lors du Grand oral qu'il est habitué à se confronter à différents avis/différentes théories, qu'il sait reconnaître les éléments de controverse et les intégrer dans un dialogue et qu'il peut appréhender et anticiper les attentes d'un jury.
4. La préparation à l'épreuve doit éviter tout risque de formatage et de standardisation des parcours de formation au Grand oral, motivés par un souci d'efficacité pédagogique.
5. La préparation à l'épreuve ne doit pas être réduite à un format unique de parole et doit laisser place à la diversité des élèves et de leurs compétences.
6. L'accompagnement vers le Grand oral vise à habituer progressivement l'élève à produire une parole synthétique, structurée et savante, basée sur un contenu qu'il s'approprie et ainsi à habiter une parole plus spontanée que celle de l'exposé.
7. L'accompagnement vers le Grand oral consiste à multiplier des moments de prise de parole ritualisés, dans des espaces sécurisants, éloignés de tout enjeu scolaire et évaluatif, fonctionnant sous le sceau de l'écoute, l'entraide et la bienveillance entre pairs et permettant l'expression de la créativité, de la sensibilité et des émotions.
8. L'accompagnement de l'élève vers le Grand oral vise à construire un parcours de formation progressive à l'oral incluant des « temps forts » de diagnostic, de bilan, de présentation, d'expression, de validation des choix.
9. L'accompagnement de l'élève vers le Grand oral s'inscrit dans la durée, le temps long de la maturation entreprise dès le collège jusqu'au cycle terminal du lycée.
10. L'accompagnement vers le Grand oral suppose de penser une organisation collective et équitable de l'accompagnement à l'échelle de l'établissement permettant un suivi des élèves tout au long du collège et du lycée et mobilisant de multiples acteurs éducatifs.
11. Cet accompagnement vers le Grand oral doit être porté au niveau de l'établissement, en exploitant les conseils d'enseignement et les conseils pédagogiques, en mettant en place un projet de formation à l'oral au sein du lycée, en prévoyant des concertations disciplinaires, interdisciplinaires et même inter-niveaux.

Présentation des contributions

L'ensemble des convergences qui ont été relevées précédemment ne signifie pas pour autant que soient gommées les identités et les spécificités des approches disciplinaires. Celles-ci sont présentées ici et regroupées par grands domaines d'enseignement pour mieux montrer que le Grand oral constitue un espace unique, dont la richesse se mesure à l'aune des tensions entre convergences et particularismes disciplinaires.

Un focus sur la voie technologique

Le Grand oral en voie technologique se décline dans chacune des spécialités (S2TMD, ST2S, STHR, STI2D, STD2A, STL, STMG), ce qui est l'occasion pour chaque groupe disciplinaire de réaffirmer les ambitions des enseignements en matière de **construction chez l'élève d'un rapport éclairé, scientifiquement fondé et n'ignorant pas la réalité complexe.**

Les propos tenus ici n'ont d'ailleurs d'autre but que d'associer les perspectives didactiques et pédagogiques installées de longue date ou inscrites plus récemment dans la réforme du lycée au processus de maturation qui sous-tend le Grand oral et plus encore l'accompagnement vers le Grand oral.

Si les textes présentés ici permettent de valoriser et mettre en évidence l'identité de chacune des différentes spécialités technologiques, peut-on pour autant en déduire que les préconisations se distinguent radicalement de celles de la voie générale dans toutes ses composantes ? Bien au contraire, et ce pour au moins deux raisons :

- d'une part, parce qu'à la lecture des éléments décrits précédemment pour les spécialités scientifiques ou relevant des sciences humaines, les porosités de pratiques entre voie générale et voie technologique semblent nombreuses quand il s'agit d'**amener les élèves à argumenter, à questionner, à prendre de la distance, à manifester de l'engagement, à tenir des discours « informés », à intéresser l'autre et à saisir toute occasion révélatrice d'une maturité en devenir ;**
- d'autre part, parce que les contributions révèlent **une mosaïque d'approches et de perceptions** qui, même si on y décèle quelques invariants, est loin de constituer un cadre homogène pour penser le Grand oral de manière uniforme dans la voie technologique.

Plus spécifiquement, **le « projet » est un marqueur fort de la voie technologique, même s'il ne figure pas explicitement dans les textes régissant le Grand oral.** Pendant les revues et la présentation du projet technologique, l'élève prend la parole en continu, son discours doit être construit, utilisant un vocabulaire scientifique et technologique adapté à l'auditoire.

Les contributions de chaque discipline traduisent d'abord des **acceptions diverses de la notion de « projet »**, tantôt revendiqué comme un projet personnel de l'élève assimilé à une « création », ce dernier avec ce que cela suppose d'engagement et d'implication, tantôt apparaissant comme un projet de classe émanant des enseignants auquel chaque élève va prendre sa part.

Ensuite, **plus que le projet, c'est davantage la « démarche de projet » qui rassemble en tant que pratique d'accompagnement** suscitant le questionnement, le débat, l'argumentation, l'engagement et les opportunités pour l'élève de développer des compétences orales et réflexives à travers notamment les moments de bilan ou de revue de projets.

L'émergence des questions supports du Grand oral est plus ou moins directement associée, selon les spécialités technologiques, à l'élaboration du projet qui peut apparaître comme **un creuset de questionnement au même titre que les programmes eux-mêmes.** Ce qui rassemble, c'est que ces questions ne peuvent s'affranchir de l'ensemble des enseignements de spécialité, pris séparément ou transversalement.

Baccalauréat technologique

Série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)

La réflexion du groupe économie et gestion sur le Grand oral dans la série STMG de la voie technologique s'inscrit dans les douze principes issus du consensus établi lors de l'action des deux PNF (voir l'introduction générale). C'est à partir de ce cadre et de la définition du Grand oral que les propositions sont établies.

Professeurs concernés par la préparation au Grand oral

- Tous les professeurs sont concernés, notamment ceux en charge des enseignements de spécialité et, pour Management, sciences de gestion et numérique, les professeurs en charge du tronc commun comme de l'enseignement spécifique.
- Les professeurs d'enseignement général peuvent contribuer à la préparation au Grand oral dans le développement des compétences d'éloquence et les entraînements à l'épreuve.

Le point de départ : le projet

La note de service du 27 juillet 2021 relative à l'épreuve orale dite Grand oral de la classe de terminale de la voie technologique à compter de la session 2022³ précise que les questions s'appuient sur l'enseignement de spécialité pour lequel le programme prévoit la réalisation d'une *étude approfondie*. Il est précisé : « Cette étude approfondie correspond, dans certaines séries, au projet réalisé pendant l'année ». Cette mention concerne les candidats qui se présentent au baccalauréat STMG.

La préparation du Grand oral s'appuie sur un projet portant sur l'enseignement de Management, sciences de gestion et numérique et plus précisément sur l'enseignement spécifique. La conduite du projet permet de traiter ou de faire émerger les deux questions choisies par le candidat. La partie commune du programme de terminale Management, sciences de gestion et numérique, les programmes de droit et économie ainsi que ceux de première de Management, Sciences de gestion et numérique peuvent être mobilisés dans le traitement des questions.

Les candidats peuvent avoir préparé ce projet individuellement (*cela concerne les candidats individuels*) ou avec d'autres élèves.

- Toutefois, le Grand oral n'a pas vocation à évaluer en tant que tels ni le projet, ni le travail assuré par l'élève pour préparer ce projet.
- Pour autant, la réussite à l'épreuve dépend de l'appropriation par l'élève des deux questions supports de son Grand oral. Cette appropriation ne peut reposer que sur une implication continue de l'élève dans la préparation et la réalisation du projet.

³ Elle remplace la note de service n° 2020-037 du 11 février 2020 publiée dans le Bulletin officiel spécial n° 2 du 13 février 2020. Elle a été modifiée par la note de service du 26-9-2023, les modifications ne portent pas sur la notion de projet.

La construction du projet

À partir des principes retenus pour le Grand oral ainsi que des textes de mise en œuvre de la rénovation STMG, relatifs aux programmes et au projet de gestion, le groupe économie et gestion formule quelques orientations opérationnelles pour permettre aux enseignants d'accompagner les élèves vers le Grand oral. Ces orientations sont nécessaires à la fois pour répondre à un objectif d'intérêt didactique et pédagogique de la réalisation du projet et pour permettre l'émergence et la formulation de questions pertinentes supports du Grand oral.

- Partir d'une organisation existante, identifier les problématiques organisationnelles qui y sont associées.
- Intégrer une phase de didactisation pour rendre les données accessibles⁴ et mettre en forme ces informations.
- Étayer le contexte, à l'initiative des élèves ou du professeur en fonction des besoins. Le complément peut être apporté par l'élève en fonction de son engagement.
- Pour nourrir son travail, l'élève ne doit pas se contenter des données organisationnelles, il doit collecter des données sur l'environnement, l'écosystème, les parties prenantes avec lesquelles l'organisation est en relation, les enrichir de données sectorielles, économiques, sur les aspects économiques et juridiques liés à l'activité, etc.

Le choix de l'organisation, qui peut être individuel ou collectif, doit être accompagné par l'équipe de professeurs et assumé par l'élève. Ce choix constitue une phase rendue cruciale par le Grand oral, car s'amorce ici le processus d'appropriation très personnelle par l'élève de son discours.

Démarche suggérée

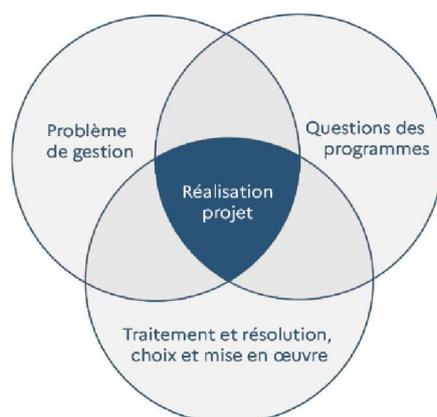
- Choix de l'organisation : cette étape apparaît comme très importante dans le cadre de la réalisation du projet sur laquelle le Grand oral prend appui. Plusieurs critères peuvent être formulés du point de vue de l'élève : ancrage de l'organisation dans son contexte territorial, relation avec son projet d'orientation, sensibilisation à l'actualité des organisations, lien avec son appétence pour l'enseignement spécifique, préoccupations et sensibilités personnelles, engagements particuliers, etc.
- Une même organisation peut être l'objet d'un contexte partagé :
 - entre élèves suivant un même enseignement spécifique ;
 - entre élèves suivant des enseignements spécifiques différents mais souhaitant développer des approches spécifiques et complémentaires.
- Recherche des données et des informations nécessaires : cette étape va notamment permettre aux élèves, individuellement et/ou collectivement, de développer des capacités de recherche, de validation des informations pertinentes au regard d'un besoin établi préalablement. Elle constitue ainsi une véritable propédeutique à la poursuite d'études.

⁴ Cette étape est particulièrement importante, non seulement dès lors que les données réelles ne sont guère accessibles directement car présentant un caractère confidentiel (ex : données comptables, études panels clients, données sociales, etc.), mais aussi parce que le travail de « reconstruction pertinente de données » s'intègre parfaitement dans l'objectif cher à la série STMG d'aider l'élève à se construire une représentation de la réalité des organisations.

- Validation du choix de l'organisation par rapport au programme : il s'agit ici de vérifier que l'organisation est suffisamment porteuse de problématiques en phase avec les questions des programmes, y compris en droit et en économie. L'élève doit être en mesure de justifier son choix (oralement). Le projet doit être l'occasion pour l'élève de mobiliser les savoirs et les démarches issus des enseignements, de tous les enseignements.

Les contours du projet

Il s'agit d'identifier un problème de gestion qui se pose à une organisation, dont le traitement débouche sur la réalisation d'un projet et permet la présentation par l'élève des deux questions du Grand oral.



- Dès la phase de problématisation, les enseignements de spécialité (dont l'enseignement spécifique) sont mobilisés. Le problème de gestion est notamment formulé, analysé, enrichi au regard des questions des programmes.
- Le travail collectif est essentiel à ce niveau⁵, à la fois parce que les échanges, les débats et confrontations aident à la problématisation, mais aussi parce que la possibilité d'associer et croiser des regards propres aux enseignements spécifiques permet d'enrichir la formulation de la problématique.
- L'élève engage une démarche pour résoudre le problème de gestion impliquant des choix opérés en matière d'outils et de méthodes.
- Le projet de gestion permet à l'élève de s'impliquer dans la réalité d'une organisation inscrite elle-même dans un environnement économique et juridique dont il peut s'approprier le contexte réel, les éléments stratégiques, managériaux ainsi que les éléments essentiels du système d'information.
- Le projet de gestion permet à l'élève d'identifier une situation organisationnelle faisant apparaître un problème de gestion à traiter⁶.

L'objectif est de passer d'une logique dans laquelle le professeur propose un questionnement auquel l'élève répond à une logique où l'élève seul ou en groupe génère son questionnement et tente d'y répondre. Il s'agit de développer une logique de construction progressive facilitée par l'exploitation préalable ou simultanée de monographies permettant d'approcher la complexité des organisations.

⁵ Inscrit dans le principe 11 de l'action du PNF Grand oral.

⁶ Remarque : la problématique de l'étude de gestion réalisée en première et présentée lors de l'épreuve de contrôle continu peut trouver un prolongement et une traduction concrète dans l'élaboration du projet de gestion.

L'étude approfondie mobilise les savoirs et les méthodes, et permet la mise en évidence des arbitrages auxquels l'organisation est confrontée : si cette approche est privilégiée tant dans les programmes que dans les activités proposées, elle doit aussi permettre à l'élève d'identifier les formulations les plus pertinentes des questions proposées au Grand oral ; une réponse est proposée, mettant en évidence les dilemmes qui seront des supports à l'échange avec le jury autour des compromis.

Du projet aux questions transmises au jury

Objectif de la formulation des questions : un oral fondé sur des expériences et des connaissances liées aux spécialités engage l'élève à expliciter, à vulgariser, à reformuler et défendre des idées et à construire une argumentation informée et personnelle. L'élève maîtrise d'autant mieux les échanges lors du Grand oral qu'il est habitué à se confronter à différents avis, qu'il sait reconnaître les éléments de controverse et les intégrer dans un dialogue et qu'il peut appréhender et anticiper les attentes d'un jury. Afin que l'élève puisse mobiliser sa culture organisationnelle, les questions peuvent être formulées de telle sorte qu'elles ouvrent sur des comparaisons de pratiques organisationnelles.

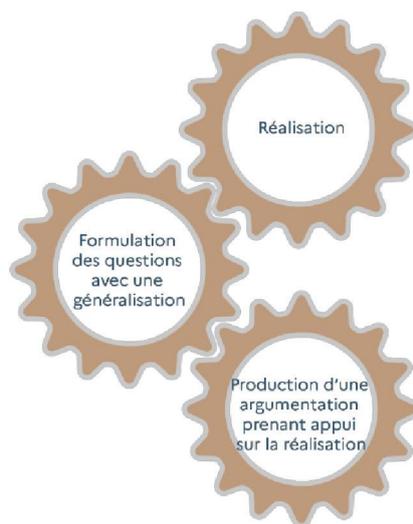
Critères de validation d'une question :

- une question permet de construire une argumentation pour justifier/cerner les enjeux du projet, la mettre en perspective, analyser la démarche engagée au service de la réalisation du projet, d'explicitier la stratégie individuelle et collective adoptée et les choix opérés ;
- à elles deux, les questions mobilisent les deux enseignements de spécialité, pris séparément ou transversalement ;
- la formulation des questions doit permettre d'ouvrir les possibles ; il s'agit d'engager l'élève dans une expression personnelle afin de lui permettre de :
 - Témoigner et faire partager son expérience des organisations au sens où il a été en mesure de percevoir et s'approprier la complexité organisationnelle par le prisme des enseignements de spécialité ;
 - Expliciter son cheminement de pensée et mobiliser une argumentation solide et ciblée, sans rechercher l'exhaustivité dans le traitement de la question ;
 - Valoriser la question support ;
 - Mobiliser ses connaissances ;
 - S'inscrire dans une logique d'ouverture « relationnelle » avec le jury vers un échange qui supporte la contradiction (dilemmes ou arbitrages).

Chronologie

Plusieurs modèles sont possibles sans être exclusifs l'un de l'autre :

- **Les questions sont formulées dès le choix de l'organisation.**
- **Les questions sont formulées et ensuite sont reprises pour la construction de l'argumentation.**
- **L'argumentation est développée simultanément à la réalisation du projet de gestion.**



Le déroulement de l'épreuve du Grand oral

À compter de la session 2024, pendant le premier temps de l'épreuve, les candidats disposent de 10 min pour présenter la question choisie par le jury. Une partie de ce temps de présentation (5 min) peut être utilisée pour présenter le projet et son articulation avec la question. Par ailleurs les candidats disposent d'un tableau, pendant la deuxième partie de l'épreuve, pour leur permettre d'illustrer leur propos s'ils le souhaitent dans le cadre de leur échange avec le jury.